

## PROGRAMME

# AccéléREEE

Les gouvernements bonifient d'au moins 30% les cotisations investies dans un REEE<sup>1</sup>. À quel point profitez-vous de cet avantage?

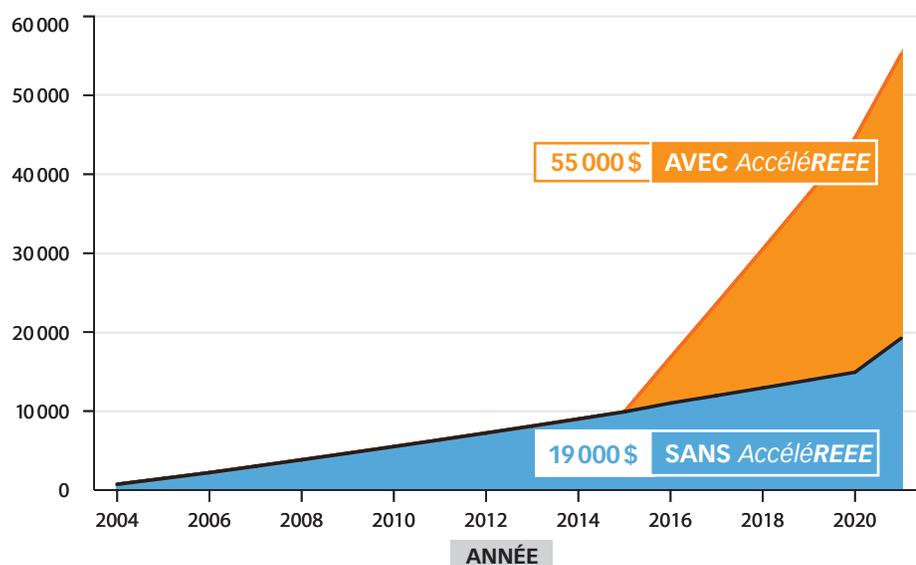


## UTILISEZ-VOUS VOTRE REEE À SON PLEIN POTENTIEL?

Grâce au programme AccéléREEE, accélérez la croissance de votre REEE en effectuant un rattrapage maximal des subventions gouvernementales inutilisées. Des milliers de dollars supplémentaires deviendront ainsi disponibles pour les études de votre enfant. Le programme AccéléREEE s'adresse aux clients d'Universitas qui possèdent un REEE dont le bénéficiaire est âgé entre 12 et 17 ans.

Si vous n'avez pas cotisé certaines années, ou si vous n'avez pas cotisé le maximum possible, il est possible d'utiliser les droits de subventions inutilisés des années passées, jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par an<sup>2</sup>.

### MONTANT (\$)



### ÉTUDE DE CAS<sup>3</sup>

Patrick cotise un montant de 50 \$ par mois pour sa fille Gabrielle depuis sa naissance. À ce rythme, la valeur du REEE à l'échéance sera d'environ 19 000 \$ dont 9 000 \$ en subventions gouvernementales, en revenus accumulés sur les subventions et sur l'épargne.

En participant au programme **AccéléREEE** à partir de l'année du 12<sup>e</sup> anniversaire de Gabrielle, Patrick profitera du plafond annuel de 5 000 \$ admissibles aux subventions gouvernementales. À son engagement actuel de 50 \$ par mois, il ajoutera donc 4 400 \$ par année en cotisation pendant 5 ans plus une cotisation forfaitaire de 3 800 \$<sup>4</sup>. Cela permettra à sa fille d'obtenir à l'échéance 18 600 \$ en subventions gouvernementales, en revenus accumulés sur les subventions et sur l'épargne, soit **9 600 \$ supplémentaires**.

(1) **Notes importantes relatives au programme AccéléREEE**: Le taux de base de la SCEE (Subvention canadienne pour l'épargne-études) est de 20% et celui de l'IQEE (Incitatif québécois à l'épargne-études) est de 10% depuis 2007. Les taux sont fixés selon le revenu net familial rajusté. (2) **Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)** de 20% à 40% et Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) de 10% à 20%. Selon le revenu net familial rajusté. Le montant maximum annuel versé en SCEE est de 600 \$ et de 300 \$ en IQEE. Le montant maximum versé à vie par bénéficiaire est de 7200 \$ en SCEE et de 3600 \$ en IQEE. BEC : Bon d'études canadien, pouvant atteindre 2000 \$ par bénéficiaire, pour un enfant né après le 31 décembre 2003 et dont la famille reçoit le Supplément de la prestation nationale pour enfants. Certaines conditions s'appliquent. Consultez notre prospectus à [universitas.ca](http://universitas.ca). (3) **Hypothèses de l'étude de cas**: La SCEE, l'IQEE et leurs revenus sont accumulés selon un rendement net estimé de 5%. Les valeurs projetées pour le calcul des PAE dans les Plans REEFLEX et UNIVERSITAS sont basées sur trois PAE équivalents au 1<sup>er</sup> PAE de 2016 qui tient compte du remboursement des frais de souscription à l'échéance. Les subventions projetées ne sont pas garanties. Les revenus sur les subventions et sur l'épargne ne sont pas garantis et varieront en fonction du rendement net réel. Certaines conditions s'appliquent. Consultez notre prospectus disponible à [universitas.ca](http://universitas.ca). (4) **La cotisation forfaitaire** de 3 800 \$ de l'étude de cas est faite dans le Plan INDIVIDUEL lorsque le bénéficiaire aura 17 ans.

**Quel montant de subventions gouvernementales pourriez-vous rattraper pour votre enfant d'ici à ses études postsecondaires?**

**DEMANDEZ DÈS MAINTENANT  
UNE SIMULATION AccéléREEE PERSONNALISÉE.**



UNIVERSITAS  
Épargne-études depuis 1964